Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-213500424-20260615-D_2026_64-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
**Commune de Brielles**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 15/06/2026

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 14 | 15 |

| Vote |
|---|
| **A l'unanimité** |
| Pour : 15<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 22/06/2026
Et
Publication ou notification du : 22/06/2026

L'an 2026, le 15 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Brielles s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NEVEU Joseph, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/06/2026.

**Présents** : M. NEVEU Joseph, Maire, Mmes : CUZZI Corinne, GUAIS Angélique, HUREL Justine, MARGOTTIN Anna, RACAPÉ Mélissa, VANDESTICK Camille, MM : BOUY Pierre, CATILLON Vincent, GESLIN Serge, MORLIER Guillaume, PIHOURS Arnaud, QUINIO Philippe, TRICOT Nicolas

**Excusée ayant donné procuration :** Mme HEULOT Françoise à Mme MARGOTTIN Anna

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme CUZZI Corinne

## 2026-63 – Compte-rendu des délégations confiées au Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n°2026-25 du Conseil Municipal de Brielles en date du 7 avril 2026 et la délibération n°2026-54 du 18 mai 2026,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qui, à l'unanimité, prend acte des décisions suivantes :

- Finances :
  - Devis Diagameter – Réalisation de contrôles en vue d'une vente : 933.00 €
  - Devis Socotec – Contrôle initial de l'installation électrique de l'Eglise après travaux : 360.00 €
- Urbanisme :
  - Déclaration d'intention d'aliéner - 14, rue du Maine : Renonciation préemption

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie,
Le 19 juin 2026

Le Maire,
Joseph NEVEU

MAIRIE de BRIELLES 35370

Le Secrétaire de séance,
Corinne CUZZI